Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260624-DE2026_50-DE

COMMUNE DE LA MOTTE (22600)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLÉE, Maire.

Convocation : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Représentés :	0
Absents :	1
Votants :	18

DELIBERATION N°
2026/50

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN – Céline BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ – Jean Michel COUËSBOT - Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE - Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Jocelyne LE TINNIER – Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX – Lynda LE CAM

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Carole LE MERCIER

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Par courrier du 15 juin dernier, M. le Préfet explique que la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un outil complémentaire au plan communal de sauvegarde : la réserve communale de sécurité civile. Composée de bénévoles de tout âge et de tout métier la réserve communale est placée sous l'autorité du maire. Cet outil de mobilisation civique a pour vocation de renforcer la capacité de réponse de la commune face aux événements majeurs de sécurité civile et pourra vous être très utile dans les situations de crise mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population comme dans le rétablissement postaccidentel des activités.
Mme la Maire rappelle à l'assemblée que la Commune dispose d'un plan communal de sauvegarde qui comprend une liste de bénévoles. Elle propose, sur la base de ces bénévoles, de créer une réserve communale de sécurité civile.
Ces volontaires déjà inscrits dans le cadre du plan communal de sauvegarde seront recontactés afin de signer la fiche d'engagement de réserve communale de sécurité civile.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **valide** la création d'une réserve de sécurité civile.

Secrétaire de séance
Carole LE MERCIER

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600